

## PROCES VERBAL N°06 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 29 Aout 2024

A : 14H00 siège du District Gard Lozère

Présidence : Mr Bernard BARLAGUET

Présents : Mrs Patrick AURILLON. Stéphan BROCCQ. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

### Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°05 de la réunion du 21.08.2024

### RETOUR COMMISSION D APPEL (LIGUE)

La Commission Régionale d'Appel du 27.08.2024

Jugeant en troisième et dernier ressort,

**La Commission confirme la décision de la Commission d'Appel du District Gard Lozère du 23.07.2024,**

**La Commission confirme l'affectation en U15 D2 de US TREFLE.**

### REPECHAGES

Suite à un problème informatique, trois équipes sont affectées en catégorie U14/U15 D4 :

POULE A : AS BAGARD

POULE B : ESPOIRT ST GILLES

POULE C : NIMES METROPOLE D F

### INFORMATIONS CLUBS

La prochaine saison débutera pour toutes les catégories (U14 T) **les 14 et 15 Septembre 2024.**

La Coupe OCCITANIE (premier tour District) **aura lieu les 7 et 8 Septembre 2024 pour toutes les catégories.**

**Les ENTENTES sont autorisées pour disputer la COUPE OCCITANIE. Les CHAMPIONNATS sont interdits en ENTENTE.**

Les catégories U18/U19 et U17 D1 joueront le samedi après midi.

Pour les autres catégories, les rencontres se joueront le dimanche matin avec possibilité de jouer le dimanche après midi lorsque les équipes SENIORS sont à l'extérieur.

Les clubs désirant jouer le samedi avant 14H00 et après 17H00 sont soumis à l'autorisation et accord des deux clubs avant un motif légitime et 6 jours avant la rencontre.

Les clubs, le dimanche matin avant 9H00 après 12H00 sont soumis à autorisation avec accord des deux clubs avant un motif légitime et 6 jours avant la date de la rencontre.

Pour les horaires normaux (14H00 et 17H00 – 9H00 et 12H00) pas besoin des accords des deux clubs ; seul le District peut intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT,  
B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
P. AURILLON**